



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

radars

Question écrite n° 115167

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les plaintes nombreuses des contrevenants. Ces derniers, flashés par les radars automatiques, ne contestent pas avoir commis une infraction au code de la route lors de leurs déplacements, mais ils sont un certain nombre à ne pas avoir reçu les procès-verbaux initiaux (parfois deux) ; ils sont seulement avertis, la troisième fois, par courrier recommandé, avec pour conséquence des amendes fortement majorées. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin qu'un envoi par lettre recommandée avec accusé de réception soit effectué dès le premier avis de contravention.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115167

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 43